

L'an DEUX MIL DIX-HUIT, le VENDREDI 21 SEPTEMBRE, à 17 h 04, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 03).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert / LOWINSKY Jacques / ORPHÉ Monique (arrivée à 17 h 28 au Rapport n° 18/4-008) / MAILLOT Gérald / VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini / ADAME Brigitte / HOAREAU Jean-François / COUDERC Alain / FONTAINE Gabrielle / BELDA David / HOARAU Brigitte (arrivée à 17 h 18 au Rapport n° 18/4-003) / PESTEL René Louis / ISIDORE Marylise / DELORME Éric / ANDAMAYE Marie-Annick / KICHENIN Virgile / BOMMALAIS Geneviève / EUPHRASIE Didier / LESCAT Michel / SUDNIKOWICZ Christiane / ASSABY Maximilien / MARCHAU Jean-Pierre / MAMODE Nourjhan / CADJEE Ibrahim / HUMBLOT Nicole (arrivée à 17 h 15 au Rapport n° 18/4-002) / JAVEL François / FIDJI Jean-Claude / NAILLET Philippe / BARDINOT Sonia / BAREIGTS Éricka (arrivée à 17 h 19 au Rapport n° 18/4-003) / ARLANDON Corine / MÉLADE Thierry / SILOTIA William / BÉLIM Audrey / FOURNEL Dominique (arrivé à 17 h 47 au Rapport n° 18/4-016) / ANILHA Fernande / DOKI-THONON Lisianne / HUBERT Richenel / TÉCHER Régis / MOREL Jean-Jacques (arrivé à 17 h 21 au Rapport n° 18/4-004) / LATRA Sylvie / VITRY Faouzia / HO-SHING Cynthia (arrivée à 17 h 13 au Rapport n° 18/4-001)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Pour toute la durée de la séance

FRANÇOISE Gérard

CLAIN Claudette

CHOPINET Gérard

VOLIA-GARNIER Laetitia

par FONTAINE Gabrielle

par CADJEE Ibrahim

par SILOTIA William

par LOWINSKY Jacques

À partir de son départ à 18 h 42 au Rapport n° 18/4-031

JAVEL François

par LESCAT Michel

Pour toute la durée de la séance

DUCHEMANN Yvette

LOYHER Jeanne

ALI Laïnati

par HOAREAU Jean-François

par MAILLOT Gérald

par ARLANDON Corine

À l'arrivée de son mandataire à 17 h 21 au Rapport n° 18/4-004

LAGOURGUE Michel

par MOREL Jean-Jacques

Pour toute la durée de la séance

HOARAU Serge

par HUBERT Richenel

Les membres présents, au nombre de 43 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

Sur proposition du Maire, le Rapport n° 18/4-066 relatif à des changements de dénominations de voies a été inscrit en ordre du jour de séance complémentaire.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

ANNETTE Gilbert	(Président)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 18/4-021
ANDAMAYE Marie-Annick	(délégués / Ville)		
BOMMALAIS Geneviève			
FONTAINE Gabrielle			
HOAREAU Jean-François			
LESCAT Michel			
MAMODE Nourjhan			
VITRY Faouzia			
HUBERT Richenel			
ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre de RUN Action	
EUPHRASIE Didier	(délégués / Ville)	au titre du SIDÉO	Rapport n° 18/4-042
MARCHAU Jean-Pierre			
LOWINSKY Jacques	- titulaires -		
MAILLOT Gérald			
KICHENIN Virgile			
BOMMALAIS Geneviève	- suppléants -		
NAILLET Philippe	(élu délégué)	au titre du PRUNEL	Rapport n° 18/4-045
KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)	au titre du CAUE	
KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 18/4-046
(1) ARMAND Alain	(délégué / Département)		
BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 18/4-047
BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 18/4-048
BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 18/4-049
KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 18/4-051
(1) ARMAND Alain	(délégué / Département)		
MAILLOT Gérald	(lien de parenté)	terrains sur chemin Dufourg-les-Hauts à la Bretagne	Rapport n° 18/4-057
NAILLET Philippe	(élu délégué)	au titre du PRUNEL	Rapport n° 18/4-058
(2) DUCHEMANN Yvette	(déléguée / Département)	au titre de l'ÉPFR	
NAILLET Philippe	(délégués / CINOR)		
(3) LOYHER Jeanne			
(4) FRANÇOISE Gérard			
(5) HOARAU Serge			
NAILLET Philippe	(élu délégué)	au titre du PRUNEL	Rapport n° 18/4-059
(2) DUCHEMANN Yvette	(déléguée / Département)	au titre de l'ÉPFR	
NAILLET Philippe	(délégués / CINOR)		
(3) LOYHER Jeanne			
(4) FRANÇOISE Gérard			
(5) HOARAU Serge			
BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	
(2) DUCHEMANN Yvette	(déléguée / Département)	au titre de l'ÉPFR	Rapport n° 18/4-063
NAILLET Philippe	(délégués / CINOR)		
(3) LOYHER Jeanne			
(4) FRANÇOISE Gérard			
(5) HOARAU Serge			
BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	

CCAS... Centre communal d'Action sociale de Saint-Denis
 PRUNEL Projet de Rénovation urbaine Nord-Est-Littoral
 SIDR Société immobilière du Département de la Réunion
 ÉPFR Établissement public foncier de la Réunion

SIDÉO Syndicat d'Exploitation d'Eau océanique
 CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
 SÉDRÉ Société d'Équipement du Département de la Réunion
 CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion

(1) à (5) absent(e) à la séance

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20180921-184043-DE
 Date de télétransmission : 01/10/2018
 Date de réception préfecture : 01/10/2018

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

Élus	Horaires	Remarques
DOKI-THONON Lisianne	arrivée à 17 h 13	au Rapport n° 18/4-001
HO-SHING Cynthia	arrivée à 17 h 13	au Rapport n° 18/4-001
HUMBLLOT Nicole	arrivée à 17 h 15	au Rapport n° 18/4-002
HOARAU Brigitte	arrivée à 17 h 18	au Rapport n° 18/4-003
BAREIGTS Éricka	arrivée à 17 h 19	au Rapport n° 18/4-003
MOREL Jean-Jacques	arrivé à 17 h 21	au Rapport n° 18/4-004
ORPHÉ Monique	arrivée à 17 h 28	au Rapport n° 18/4-008
FOURNEL Dominique	arrivé à 17 h 47	au Rapport n° 18/4-016
ANILHA Fernande	sortie de 18 h 20 à 18 h 22	du Rapport n° 18/4-022 au Rapport n° 18/4-023
ARLONDON Corine	sortie de 18 h 20 à 18 h 27	du Rapport n° 18/4-022 au Rapport n° 18/4-024
BAREIGTS Éricka	sortie de 18 h 21 à 19 h 29	du Rapport n° 18/4-022 au Rapport n° 18/4-044
HO-SHING Cynthia	sortie de 18 h 42 à 18 h 59	du Rapport n° 18/4-031 au Rapport n° 18/3-035
HUBERT Richenel	sorti de 18 h 42 à 19 h 02	du Rapport n° 18/4-031 au Rapport n° 18/4-036
TÉCHER Régis	sorti de 18 h 42 à 19 h 02	du Rapport n° 18/4-031 au Rapport n° 18/4-036
LOWINSKY Jacques	sorti de 18 h 44 à 18 h 54	du Rapport n° 18/4-031 au Rapport n° 18/4-033
CADJEE Ibrahim	sorti de 18 h 53 à 18 h 56	du Rapport n° 18/4-032 au Rapport n° 18/4-034
ANILHA Fernande	sortie de 18 h 56 à 19 h 01	du Rapport n° 18/4-034 au Rapport n° 18/3-036
LATRA Sylvie	sortie de 18 h 57 à 19 h 03	du Rapport n° 18/4-034 au Rapport n° 18/3-037
CADJEE Ibrahim	sorti de 19 h 00 à 19 h 03	du Rapport n° 18/4-035 au Rapport n° 18/4-038
ARLONDON Corine	sortie de 19 h 00 à 19 h 12	du Rapport n° 18/4-035 au Rapport n° 18/3-041
BARDINOT Sonia	sortie de 19 h 05 à 19 h 20	du Rapport n° 18/4-039 au Rapport n° 18/4-043
BELDA David	sorti de 19 h 07 à 19 h 24	du Rapport n° 18/4-041 au Rapport n° 18/4-044
MÉLADE Thierry	sorti de 19 h 07 à 19 h 24	du Rapport n° 18/4-041 au Rapport n° 18/4-044
ANDAMAYE Marie-Annick	sortie de 19 h 07 à 19 h 30	du Rapport n° 18/4-035 au Rapport n° 18/3-045
ADAME Brigitte	sortie de 19 h 18 à 19 h 22	du Rapport n° 18/4-042 au Rapport n° 18/3-044
JAVEL François	parti à 18 h 42	au Rapport n° 18/4-031 (procuration à LESCAT Michel)
HUBERT Richenel	parti à 19 h 26	au Rapport n° 18/4-044

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 43 sur 55.

OBJET **Approbation du Plan stratégique de Développement durable (PSDD) 2018-2022 de la Ville de Saint-Denis**

La Ville a une politique volontariste visant à améliorer la qualité de la vie des Dionysiens en matière environnementale, sociale et économique sur le territoire communal.

Pour ce faire, elle met en place un Plan stratégique qui permettra d'augmenter sa capacité à réaliser ses projets suivant une démarche de développement durable.

Ce Plan stratégique de Développement durable (PSDD) consiste en une méthodologie simple de critique objective des projets depuis leur concept, jusqu'à leur réalisation, en passant par le programme et sans omettre leur exploitation. Cette critique se fera à travers une grille d'analyse portant sur les cinq finalités du développement durable et qui permettra de réajuster les différents paramètres du projet afin de répondre davantage au développement durable.

Le PSDD est mis en place pour une durée de cinq ans et sera évalué régulièrement tous les ans. A l'issue de cette période, un nouveau dispositif plus étendu et plus ambitieux sera mis en place.

Le mode participatif de coconstruction est requis pour mettre en œuvre le PSDD, puisque une équipe projet est constituée au sein des services de la Commune. Les informations issues du Plan participeront à l'élaboration du rapport développement durable de la Commune.

Vous trouverez ci-annexés les documents détaillés relatifs au Plan stratégique de Développement durable.

OBJET **Approbation du Plan stratégique de Développement durable (PSDD) 2018-2022
de la Ville de Saint-Denis**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, dite « Loi Grenelle 2 », portant engagement national pour l'environnement ;

Vu le RAPPORT N°18/4-043 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur LOWINSKY Jacques - 1er adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve le Plan stratégique de Développement durable (PSDD) de la Ville de Saint-Denis pour une durée de cinq ans (2018-2022).

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PLAN STRATÉGIQUE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS



PROLÉGOMÈNES

La politique de développement durable pour une commune de l'importance de Saint-Denis passe par une réflexion et une élaboration suivant les principes même du développement durable. C'est en mode participatif que la Mission développement durable a voulu co-construire un document d'état des lieux et de prospective relativement aux projets de la commune. Que ces projets soient de l'ordre de l'investissement, de l'exploitation ou de l'organisation systémique, il s'agit de les répertorier et de les inscrire dans une démarche de développement durable.

Ce document tient compte des projets en cours de réflexion, déjà commencés et sur le point de se terminer. Il orientera la réflexion pour aider les directions à définir une orientation claire en termes de finalités du développement durable

OBJECTIF

L'objectif principal est de mettre en place une réelle stratégie de redéfinition, une traduction des projets dans une vision de développement durable. Inscrire et donner une visibilité des projets dans une des cinq finalités du développement durable. Voilà l'objectif premier du Plan stratégique développement durable (PS DD) que la commune de Saint-Denis se propose de réaliser. Traduire les projets présents et futurs de la ville, au regard des cinq finalités du développement durable.

L'objectif plus élevé et plus noble, est de réaliser les projets de la commune pour tendre vers les 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Cela dit, sans se substituer aux instances gouvernementales de notre pays, la commune veut apporter sa pierre au développement de la nation, non seulement en préservant son autonomie décisionnel quant au choix et aux orientations stratégiques, mais en s'adaptant à la spécificité de l'insularité de son territoire.



« Penser global, agir local », cette formule employée par René DUBOS [1] lors du premier sommet sur l'environnement en 1972, semble résumer l'esprit du développement durable. Elle résume également l'esprit de la Plate-forme 21, qui inscrit son plan d'actions dans la Stratégie Nationale de Développement Durable, en prévoyant la mise en place de pôles de compétences régionaux pour diffuser les concepts et pratiques au développement durable sur les territoires.

Accusé de réception en préfecture
974-21974613-20180921184045-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

LES FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une commune qui s'engage dans le développement durable se doit de répondre aux cinq finalités qui le définissent. La représentation que les élus et les agents ont du développement durable doit être simple et néanmoins ambitieuse. Il ne s'agit pas de se mettre en difficulté en imposant les 17 objectifs du DD de l'ONU, mais de rappeler ce qui est déjà connu et adopté par les directions.

- 1  **La lutte contre le changement climatique**
- 2  **La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources**
- 3  **L'épanouissement de tous les êtres humains**
- 4  **Cohésion sociale & solidarité intergénérationnelle**
- 5  **Mode de production et de consommation responsable**

PERSONNES CIBLES

Le Plan stratégique s'adresse aux élus, aux administratifs, tous les agents de la ville et dans un deuxième temps aux Dionysiens.

C'est une démarche a entamé conjointement entre les élus et les administratifs afin de parler un même langage, être tous au même niveau d'information qu'elle soit descendante ou ascendante.

Une fois la démarche, les procédures et le niveau d'exigence atteint, la démarche pourra être un vecteur de communication important et favorable vers la population Dionysienne.

METHODOLOGIE

Le Plan stratégique s'appuie sur une démarche classique de projet en mode participatif.

4 étapes importantes se succèdent pour réaliser ce plan :

- FORMULATION ET LE PARTAGE
- VALIDATION
- MISE EN ŒUVRE
- EVALUATION

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184043-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

FORMULER ET PARTAGER (Equipe projet) :

La première phase consiste en la formulation du concept de façon claire et concise. Outre le document présent, un diaporama qui résumera les différentes phases du projet.

Une fois le concept acquis, il est nécessaire d'avoir un langage commun et le partage des valeurs, de la démarche et des objectifs se fera lors du travail commun de préparation d'un séminaire. Ce séminaire permettra une plus large diffusion et une appropriation de ce plan stratégique. Tout le plan stratégique se trouve dans son principe qui se veut simple dans son concept et dans sa mise en œuvre.

PRINCIPE

Le principe du plan stratégique est de valoriser ce que la ville de Saint-Denis fait déjà à travers ses projets entamés et ceux qui sont au niveau de la conceptualisation.

En premier lieu, les directions auront à répertorier tous les projets qu'elles mènent.

Chaque direction aura en charge d'assigner à ses projets, qu'ils soient d'investissement ou de fonctionnement, une des cinq finalités du DD. Cette finalité sera définie en fonction de l'importance de l'implication du projet dans cette finalité, sachant qu'un projet peut déborder sur une autre ou plusieurs autres finalités.

Pour ce faire il est proposé deux méthodes pour faire une estimation du poids de chaque finalité, au regard des projets de la ville.

La première méthode d'assignation est intuitive, puisqu'il s'agira de définir suivant une approche globale. Méthode qui permettra un premier tri des projets pour lequel les chefs de projet sont déjà dans une démarche relativement à une finalité.

La seconde méthode consiste à analyser de façon plus approfondie le projet en fonction d'une grille d'analyse existante. Cette grille permet par le biais de questions fermées de déterminer un certain nombre de réponses positives par rapport aux finalités DD et donc de faire apparaître la finalité dominante.

Cette grille est déjà utilisée par les services dans le cadre du label DD attribué aux dossiers du conseil municipal.

VALIDATION :

Le plan stratégique sera validé lors d'un séminaire qui a eu lieu le 5 juin 2018. Il a été organisé pour les élus de la ville de Saint-Denis, ainsi que le personnel encadrant tel que la direction général et les directeurs de service.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE :

Principe

Le PS sera affiné par l'équipe projet et la MDD après validation lors du séminaire DD de juin 2018.

La procédure utilisée sera d'utiliser la grille d'analyse à chaque étape importante d'un projet, suivant la procédure ci-dessous.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184043-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

Procédure

- Chaque projet est analysé à l'aide de la grille d'analyse au niveau des directions pilotes, avec le soutien de la Mission Développement durable, si besoin est.
- Cette analyse se fait dès la conception du projet, pour définir les orientations en termes de finalité, Une nouvelle analyse (grille) est faite au moment de l'établissement du programme, pour définir les axes de travail par rapport aux finalités définies préalablement.
- Au cours de la réalisation une analyse est encore faite pour définir si le cahier des charges en termes de développement durable est respecté.
- Enfin, lors de l'exploitation une évaluation est faite, toujours avec la grille pour permettre de consolider la démarche DD approuvée dès le départ.

Cf. ordinogramme en annexe.

EVALUATION :

L'évaluation du plan stratégique sera réalisée un an après sa mise en marche officielle suite au conseil municipal qui validera la démarche, courant septembre 2019.

Cette évaluation sera calée sur les indicateurs proposés lors du séminaire, et précisés avec l'équipe projet pour le conseil municipal de validation.

Néanmoins, une première étape sera effectuée lors de la réalisation du rapport DD de la ville fin de l'année 2018.

CALENDRIER

FORMULER ET PARTAGER	Mai à juin 2018
VALIDATION	Juin 2018 séminaire et septembre au conseil municipal
MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE	A partir de juillet/août
EVALUATION	Point d'étape octobre 2018 et évaluation juin 2019

[1] René DUBOS (1901-1982). Cet agronome, biologiste et écologue français émigré aux Etats-Unis a participé aux travaux préparatoires du premier Sommet de la Terre à Stockholm en 1972.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184043-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018